Etat d’urgence : perquisitions et assignations dans les milieux zadistes et alternatifs

27/11/2015 à 20h34

Quelques jours avant l’ouverture de la COP21, plusieurs assignations à résidence et perquisitions ont visé des militants proches des milieux zadistes et écologistes, mercredi 25 et jeudi 26 novembre, dans toute la France.

Six personnes ont été assignées à Rennes, ainsi qu’un membre de l’équipe juridique de la Coalition Climat21, qui rassemble 130 associations, organisations non-gouvernementale et syndicats. Les policiers ont également tenté de notifier cette mesure à plusieurs personnes à Rouen et à Lyon, notamment. Des perquisitions ont eu lieu à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) et… chez des maraîchers bio de Dordogne. Les assignations que nous avons pu consulter ont une durée limitée – jusqu’au 12 décembre, le lendemain de la fin de la conférence sur le climat – et visent clairement les éventuels mouvements revendicatifs qui pourraient entourer l’événement, qui débute dimanche 29 novembre.

Les arrêtés sont pris “au regard de la gravité de la menace terroriste sur le territoire national” et “des mesures particulières [qui] s’imposent pour assurer la sécurité de la conférence”.

“Des mots d’ordre ont circulé pour appeler à des actions revendicatives violentes”, assurent-ils ensuite, avant d’affirmer “que la forte mobilisation des forces de sécurité pour lutter contre la menace terroriste ne saurait être détournée pour répondre aux risques d’ordre public liés à de telles manifestations revendicatives”.

La loi du 20 novembre sur l’état d’urgence autorise

l’assignation à résidence d’une personne lorsqu’il existe “des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l’ordre publics”. […]

